

LE FINANCEMENT DE LA PESTE À AIX-EN-PROVENCE AU XVII^e SIÈCLE

Au XVII^e siècle, parce que l'indépendance financière est un élément essentiel de la vie municipale, les communautés ont le pouvoir de décider de leurs dépenses et de les couvrir en établissant des recettes autonomes.

Les principales recettes de la ville, donc ses impôts, se composent alors des fermes. Leur perception est confiée à un particulier, l'attribution se fait par enchère, pour une ou plusieurs années. Les dépenses sont constituées par les paiements faits au trésorier du pays, les gages des consuls et autres agents de la ville, les travaux, les pensions payées aux créanciers ...

La trésorerie aixoise consiste à aménager sur une année les ressources de façon à ce qu'elles correspondent à peu près aux dépenses. Si le trésorier ne possède pas suffisamment d'argent en caisse, les paiements sont suspendus en attendant des jours meilleurs, l'argent est avancé sur ses fonds propres ou bien les consuls recourent à la levée d'un impôt ou d'un emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, le produit fera l'objet d'une affectation qui sera générale s'il s'agit de couvrir l'ensemble des charges de la communauté, particulière s'il s'agit de rembourser un autre emprunt ou de faire face à une dépense précise. C'est la situation que connaît la capitale provençale lorsqu'elle doit lutter contre la peste.

A la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle la situation financière aixoise

est déplorable, identique en cela à celle des autres communautés provençales, à tel point que le Parlement de Provence entreprend de réduire et réviser les dettes. Commencé en 1600, on peut considérer que l'assainissement des finances sera terminé en 1623/1624. Mais, après plusieurs alertes, la ville succombe à la contagion en 1629 et en 1650, avec de très lourdes conséquences, notamment financières. C'est pourquoi cette période a été retenue, avec pour point de départ une situation relativement saine permettant de montrer comment la ville, pour faire face à l'épidémie, devra mettre en péril un équilibre budgétaire bien fragile.

APPEL AUX RESSOURCES ORDINAIRES : LES IMPOTS INDIRECTS AFFERMES

A Aix, les revenus sont constitués essentiellement par les impôts indirects de consommation.

Recours à l'impôt

Lorsqu'il s'avère que les dépenses vont être supérieures aux recettes, il est logique de penser à augmenter les impôts ou en créer de nouveaux, solution qui cependant n'est pas évidente. Bien souvent, les dirigeants refusent les impositions nouvelles, avec pour argument le soulagement du peuple. Ainsi, ils diminuent bien la charge pesant sur les plus pauvres, mais eux-mêmes y trouvent leur intérêt et il faut insister ici sur la différence entre l'impôt et l'emprunt.

Le premier pèse sur le contribuable qui ne peut l'accepter ou le refuser. Le second, sorte d'impôt différé, est rejeté sur les générations futures. Si l'on s'attache à l'individu isolé, il est plus intéressant pour lui de prêter de l'argent, sauvegardant son capital, que de payer un impôt, par définition irrécupérable et non productif d'intérêts. L'opération est d'autant plus intéressante pour les souscripteurs les plus riches qu'ils récupèrent sous forme d'intérêts ce qu'ils paient en impôts. Il n'est pas étonnant alors que l'emprunt soit préféré à l'impôt.

La lutte contre la contagion passe d'abord par la santé et l'hygiène, avec les gages des chirurgiens, médecins, apothicaires, parfumeurs. D'une manière générale, leur salaire est déterminé avant la prise de fonction. A chacun des trois médecins choisis par les consuls, il est promis 400 livres par mois, les drogues et antidotes étant à leur charge. Si l'un d'eux décède des

suites de la contagion, la ville s'engage à verser 4 500 livres aux héritiers. Pour les pauvres logés à Saint-Lazare, le médecin perçoit 120 livres par mois et le maître chirurgien 60 livres.

La communauté utilise les compétences locales, mais elle recourt également aux talents étrangers. Ainsi, un contrat est signé avec un chirurgien de Venise, pour se tenir à l'infirmierie, à raison de 400 livres le mois.

Si les consuls ont des doutes sur l'état de santé de certaines personnes, ils nomment un garde qui surveillera la rue de la demeure suspecte pendant le temps nécessaire.

Lorsque la mise en quarantaine s'avère inutile, les malades qui ne peuvent demeurer dans la ville et contaminer les personnes encore saines sont enfermées dans les hôpitaux, infirmeries ou huttes. Le poste qui concerne l'hébergement des malades est bien entendu très important. Il faut des gardes pour empêcher les personnes de quitter le lieu de soins, un cuisinier (60 livres par mois), un apothicaire qui distribue les drogues et les médicaments (300 livres), deux apothicaires ordinaires (200 livres chacun), des nourrices (30 livres), des aides, des servantes pour porter le potage aux malades, des lavandières pour nettoyer le linge, une femme pour distribuer le vin, des serveurs pour aider les chirurgiens à placer les emplâtres, des portefaix (45 livres), un muletier qui porte les vivres (3 livres par jour) ; du blé, de la farine, de l'huile, de la viande, du vin, de la paille ... des linceuls.

Les consuls qui doivent veiller à la santé de la ville, doivent aussi prendre soin des mourants. Ainsi, pour administrer les sacrements aux malades, quatre pères observantins perçoivent 60 livres par mois.

Les pestiférés décédés sont ensevelis par deux personnes qui perçoivent chacune 3 livres par mois.

Pour les agents chargés du maintien de l'ordre, il semble que la ville connaisse des difficultés. En mai 1630, elle ne peut payer ce qu'elle doit aux capitaines de quartiers, lieutenants ... en conséquence, l'assesseur propose de diminuer de moitié leurs gages, les intéressés demeurant crédateurs pour l'autre moitié. Cette mesure ne soulève pas d'opposition, il se trouve même des personnes qui acceptent de servir gratuitement, mais le conseil ne retient pas cette mesure et, en considération du service rendu et de ce qu'on attend encore d'eux, décide que les arrérages seront payés.

Les soldats bien entendu ne sont pas oubliés dans ce poste. Ainsi, en octobre 1629, pour un mois, leur solde s'élève à 2 718 livres. Au mois de novembre, pour les cinq compagnies établies par la cour de parlement, à raison de 46 soldats pour chaque compagnie, avec les officiers et les tambours, la ville paie 2 730 livres.

La nécessité de constituer des réserves de céréales est une constante à cette époque. Pendant l'année 1628/1629, avant même que la peste soit déclarée, la ville paie pour le blé, qu'il s'agisse de son achat, des frais engagés pour sa recherche ou son transport, des vacations pour les personnes qui surveillent les greniers, de la location des entrepôts, plus de 14 500 livres. L'année suivante, bien que la recherche et l'achat de blé soient une préoccupation constante, il est difficile d'avancer un chiffre, les registres trésoraires n'étant pas d'un abord facile.

Au XVII^e siècle, la capitale provençale connaît deux vagues de peste, celle de 1650 retient ici relativement peu notre attention car elle est, heureusement pour les Aixois, une pâle répétition de celle de 1629 : la ville dépense, sur deux ans, 33 490 livres, les recettes globales s'élevant à 453 461 livres, elles en absorbent 7,38 %, chiffre non négligeable mais qui n'a rien de commun avec ceux du début du siècle.

En effet, en 1628/1629, tous postes confondus, la ville dépense 40 355 livres ce qui représente 47,76 % des recettes globales de la cité¹. Si la moitié de ces dernières n'est pas engloutie dans la peste, il s'en faut de peu.

Le problème est radicalement différent l'année suivante, au plus fort de l'épidémie : la ville engage 190 366 livres pour lutter contre le fléau, ce qui représente 103,33 % des recettes ! La communauté vit cette situation terrifiante de consacrer tous ses revenus (et plus) à la maladie ! Confusion qui sera évitée en 1720 avec la constitution d'une caisse consacrée à la contagion.

En 1630/1631, l'épidémie s'éloigne, la dépense ne s'élève plus qu'à 39 200 livres, ce qui représente quand même 18,38 % des recettes, chiffre qui ne doit pas faire illusion. S'il ne représente qu'un si faible pourcentage, la raison tient à l'importance des emprunts (*cf infra*).

Les années suivantes, jusqu'en 1634/1635, la dépense diminuera régulièrement pour ne plus atteindre cette année-là que 416 livres.

Ces quelques chiffres montrent l'engagement financier de la ville. Afin de connaître le rôle joué par les impôts dans cette lutte, il faut retracer brièvement ce qu'ils étaient pour mesurer ce qu'ils devinrent.

1. Cela comprend les vacations des chirurgiens qui se rendent dans le terroir, les gages des médecins, chirurgiens et apothicaires, les gages des gardiens des portes de la ville, ceux des personnes qui contremarquent les billets de santé, les frais de l'imprimeur qui a fourni ces billets, les gages des intendants des cinq quartiers, ceux des personnes qui supervisent les infirmeries, les travaux effectués à ces infirmeries, le prix des huttes construites à Barret et Saint-Eutrope, les meubles qui y sont installés, le pain et le vin fournis aux pauvres qui y sont enfermés, la nourriture des religieux des différents couvents ...

Evolution des impôts

De 1598/1599 à 1609/1610, malgré ses difficultés financières, la ville ne recourt pas à l'emprunt (sauf en 1606/1607) mais aux impôts pour faire face à ses dépenses. Leur moyenne s'établit alors à 33 856 livres.

Jusqu'au moment où il faudra lutter contre la peste, la communauté aura recours à l'emprunt, mais de façon non systématique. Pendant cette période, de 1610/1611 à 1627/1628, la moyenne des impôts s'établit à 29 138 livres. Sachant l'importance que la ville accorde alors au remboursement de ses dettes, on peut penser que ce chiffre constitue si ce n'est un maximum, au moins un seuil au-delà duquel il était difficile d'aller puisque par dix fois la ville procède à des emprunts, façon de percevoir de l'argent sans faire peser le poids directement et immédiatement sur la population.

Pendant la période de la peste, de 1628/1629 à 1630/1631, la moyenne des impôts s'établit à 16 920 livres par an. Ce poste a donc considérablement diminué. Dans le contexte, une aussi forte baisse n'est pas étonnante, la désertion des uns, la pauvreté des autres n'étaient pas de nature à faire entrer de l'argent dans la caisse du trésorier.

Ensuite, de 1631/1632 à 1649/1650, avec 83 384 livres, on peut considérer qu'ils ont presque triplé.

Pendant la peste de 1650, avec 68 609 livres, la diminution, bien qu'appréciable, n'a rien de commun avec la situation de l'épidémie précédente.

Ces chiffres fort intéressants conduisent à se demander le rôle que pouvaient jouer les impôts dans ces moments difficiles. Pouvaient-ils à eux seuls financer les dépenses imposées ? Il est clair, lors de la première épidémie, qu'ils ne pouvaient permettre aux dirigeants de faire face aux dépenses. Par contre, lors de la seconde, les dépenses liées à la peste étaient tellement faibles qu'ils pouvaient suffire.

Une autre question se pose alors : les recettes générales, hors emprunts, pouvaient-elles assumer les dépenses ? Lors de la première épidémie, sauf en 1630/1631, les recettes ne permettaient pas de financer les dépenses de la peste, mais lors de la seconde épidémie, il est clair qu'elles pouvaient être supportées sans problème semble-t-il.

Cette conclusion ignore cependant une donnée incontournable : les dépenses ordinaires. Il faut donc les introduire dans les dépenses liées à la contagion et apprécier le rôle des recettes (toujours hors emprunts). Avec ses ressources ordinaires, y compris lors de la seconde épidémie, la ville ne pouvait payer à la fois les dépenses de la peste et les dépenses incompressibles.

Mais un autre constat s'impose : les dépenses que la ville est obligée d'engager tous les ans ne pouvaient être payées par ces mêmes ressources ordinaires.

On peut donc, sans risque d'erreur, affirmer que si le recours aux emprunts était nécessaire, il n'était pas lié uniquement à la lutte contre la contagion puisque, même sans ce fléau, la ville ne pouvait faire face à ses charges. Mais ne serait-ce pas ignorer un autre facteur : la désorganisation de la société ?

Pour déterminer alors la cause exacte du déséquilibre, il faut répondre à deux questions : les dépenses sont-elles normales et quelle aurait été la situation si les recettes avaient été perçues comme les autres années ?

La première réponse est liée à la moyenne des dépenses des années précédentes, 1625/1626 à 1627/1628, soit 38 814 livres, et à celle des années 1648/1649 et 1649/1650 soit 160 860 livres². Le résultat est surprenant : si les dépenses avaient été maintenues à leur niveau antérieur, la ville aurait gagné 99 300 livres dans un cas, 77 291 livres dans l'autre et, sauf en 1630/1631, les recettes générales ne permettaient pas de couvrir toutes les dépenses.

Ensuite, pour répondre à la seconde question, tenant compte des ressources (hors emprunts) calculées sur la moyenne des trois ou deux années précédentes, il apparaît que même si les recettes avaient été perçues normalement, la ville ne pouvait éviter d'avoir recours à l'emprunt. De tels calculs ne permettent certes pas de conclure que peste ou non les ressources étaient loin de pouvoir couvrir les dépenses, mais ils font comprendre que la peste n'est pas le seul facteur de déséquilibre, les dépenses ordinaires y ont contribué pour une bonne part, contraignant les dirigeants à recourir à l'emprunt.

PRINCIPALE SOURCE DE FINANCEMENT : L'EMPRUNT

Lorsque la peste va toucher la ville, les dirigeants savent qu'ils vont avoir un besoin pressant d'argent disponible. Il est donc de leur devoir de trouver des fonds, sachant qu'ils seront soutenus dans cette démarche par le parlement qui, déjà en 1546 en l'article 8 du règlement sur la peste, prévoyait que les consuls devaient faire « promptement provision d'argent »³.

Pour mesurer le poids des emprunts liés à la peste sur les finances municipales, il convient de déterminer les périodes intéressantes. Ainsi, l'emprunt réalisé en 1627/1628 (9 000 livres) n'est pas pris en compte ici car il semble qu'il paie plus les dépenses ordinaires de la ville que celles qui sont

2. Puisque nos comptes pour la première vague de peste portent sur trois années, et deux pour la seconde, nous bâtissons notre raisonnement en nous attachant aux trois ou deux années précédentes.

3. *Extrait des délibérations du parlement de Provence, mercuriales et histoire*, XVII^e et XVIII^e siècle, papier, Bibliothèque Méjanes. Aix, 964-967 (939-942), tome I, fol. 32 v^o.

relatives à la peste (400 livres). Les années suivantes, il ne fait aucun doute que les emprunts financent la peste, et il paraît souhaitable de s'arrêter en 1630/1631, les dépenses effectuées les années suivantes étant infimes. Pour la seconde vague de peste, les emprunts retenus seront ceux des années 1650/1651 et 1651/1652, pour les mêmes raisons.

Nécessité de l'emprunt

Deux systèmes sont à la disposition de la ville. Avec l'emprunt à jour, le calcul de la pension s'effectue au jour le jour et le capital est à la disposition de la communauté pour une courte période. La totalité des intérêts payés est alors peu élevée, mais la communauté devra impérativement rendre leurs deniers aux créanciers lorsqu'ils formuleront la demande ou lorsque le terme viendra à échéance, lui imposant le plus souvent d'emprunter pour remplir cette obligation. Avec l'emprunt à pension perpétuelle, les intérêts sont annuels, le taux variant de 6,25 à 5 %, charge très lourde à supporter, par contre, la communauté n'aura à rembourser le capital que dans des cas exceptionnels, sécurité qui fait que le second système est le plus utilisé.

Dès que les ressources traditionnelles sont insuffisantes, les dirigeants recourent à l'emprunt. Ainsi, le conseil du 19 août 1629 commande aux consuls de demander à la cour de parlement l'autorisation d'emprunter 6 000 livres afin de faire face aux dépenses les plus urgentes. Deux mois plus tard, on décide d'emprunter 90 000 livres, dont 60 000 livres pour la nourriture des pauvres et le paiement des gages. Autant de fonds qui ne permettent pas d'affronter la contagion aussi, lors du conseil tenu place des Jacobins le 29 décembre 1629, l'assesseur propose d'emprunter 100 000 livres, en plus de ce qui a été décidé précédemment. Si cette somme n'est pas avancée par hasard, il est certain qu'elle n'est pas le reflet d'un calcul précis puisque l'assesseur reconnaît que « la dépense est si grande qu'il n'est pas possible de l'exprimer ». En fait, son « expression » fait peur : 119 796 livres en cinq mois et l'épidémie semble vouloir demeurer dans la ville !

Lorsque le conseil de ville décide de recourir à l'emprunt, une requête est présentée à la cour de parlement afin d'obtenir sa permission, procédure qui n'est pas qu'une simple formalité : en 1628, alors que les conseillers souhaitent emprunter pour acheter 1 500 charges⁴ de blé, les parlementaires ne donnent leur accord que pour 1 000 charges.

Lorsque la communauté emprunte, elle engage ses biens, rentes, recettes et revenus présents et à venir, formule qui ne vaut que pendant les périodes calmes, lorsque les prêteurs font confiance à la ville, lorsqu'ils savent que leurs pensions seront payées (à peu près) régulièrement.

4. Une charge vaut trois quintaux et dix livres ou 1,6318 hl, mesure d'Aix.

Si les conditions sanitaires imposent un climat de méfiance, pour attirer les prêteurs, les consuls proposent d'autres garanties, la première étant constituée par leurs biens, lesquels pourront être saisis par les créanciers qui n'obtiendraient pas de la ville le paiement de leurs pensions ou le remboursement de leur capital.

C'est supposer que les premiers magistrats inspirent confiance ... or, le conseil du 25 mars 1631 remarque qu'il ne « se trouve personne qui veuille bien prêter à la ville, soit à pension perpétuelle, soit à dette à jour »⁵. Absence de prêteurs davantage imputable au manque de confiance qu'à un manque de disponibilités, ce qui se confirmera lors du conseil suivant : le 30 mars 1631, plusieurs consuls refuseront de « s'obliger en leur propre »⁶. Il faudra donc présenter des garanties supplémentaires, ce sera chose faite lors du conseil du 14 avril : pour un emprunt de 60 000 livres, les biens, rentes et revenus de la communauté seront obligés, de même que tous les biens propres de chaque assistant, « et absence l'un pour l'autre solidairement »⁷.

Les conseillers qui s'imposent une telle mesure, espèrent qu'elle ne sera pas exécutée, que leurs finances seront préservées. Il n'en est pas de même pour celles de la communauté.

Poids des emprunts dans les finances municipales jusqu'à la fin du XVII^e siècle

Pour bien mesurer l'impact des emprunts sur les finances municipales, il convient de mettre en rapport leur montant avec les fonds consacrés à la lutte contre la maladie et tenir compte des pensions payées ultérieurement.

Installée au mois d'août 1629, la peste contraint la ville d'emprunter 65 000 livres, presque 77 % de ses recettes globales. La peste n'a pas poussé sa pointe extrême que déjà la ville doit payer environ 40 000 livres, pour trois mois seulement, soit 47,76 % des ressources.

La panique est telle qu'il n'est pas étonnant que les pensions générales servies n'atteignent pas 4 % des recettes⁸. Par contre les pensions liées à la peste commencent à être payées et elles représentent plus de 26 % des pensions générales.

En 1629/1630, les emprunts atteignent le chiffre extraordinaire de 133 220 livres pour des recettes qui ne s'élèvent qu'à 184 232 livres, donc les emprunts représentent 72 % de ces revenus.

5. Arch. comm. d'Aix, BB 101, fol. 183 et 183 v°.

6. *Ibid.* fol. 188 v°

7. *Ibid.* fol. 207.

8. Pensions servies au titre des emprunts antérieurs à la peste.

Les dépenses consacrées à la maladie atteignent le chiffre colossal de 190 366 livres, 103,33 % des recettes, rappelons-le. Dans ce contexte il n'est pas étonnant que les pensions payées ne représentent que 1,84 % des ressources. Logiquement, les pensions liées à la peste augmentent encore et représentent presque 46 % des pensions générales.

En 1630/1631, les emprunts s'élèvent à 122 517 livres, environ 60 % des revenus, lesquels ont considérablement augmenté.

Bien entendu, les pensions qui n'ont pas été honorées les années précédentes devraient l'être à nouveau, ce qui semble être le cas puisqu'elles représentent 14 % des recettes, mais si l'on tient compte des emprunts effectués pour payer les dépenses relatives à la peste, ces dernières représentent 62 % des pensions antérieures.

Lors de la seconde épidémie, le contexte est totalement différent. En 1650/1651, la communauté emprunte 131 462 livres, soit 50,27 % des recettes et les dépenses liées à la peste, qui ne s'élèvent qu'à 32 636 livres, n'absorbent que 12,5 % des revenus. Si l'on prend les chiffres de l'année suivante, lorsque la ville dépense 854 livres pour la peste, elle emprunte 83 200 livres.

Pendant ces deux années, la communauté consacre 35,07 et 32,92 % de ses revenus aux pensions en général, donc la ville fonctionne normalement, et les pensions liées à la peste de 1629 représentent 27,37 et 35,89 % des pensions globales, constat qui conduit à s'interroger sur la place des pensions liées à la peste dans les recettes de la ville.

Pour percevoir l'évolution, il faut considérer les pensions avant la peste de 1629. De 1597/1598 à 1627/1628, elles absorbaient 16 % des recettes. Après les emprunts destinés à financer la peste de 1629, donc, de 1631/1632 à 1649/1650, la ville consacre 29,40 % de ses recettes à ce poste⁹. Augmentation qui se confirme après la seconde peste, de 1652/1653 à 1691 avec 34,15 %¹⁰. Déjà intéressants en eux-mêmes, ces chiffres le sont davantage si nous considérons qu'il s'agit là des pensions payées et non des pensions dues, ce qui constitue une certaine différence¹¹.

9. Ce chiffre n'est pas tout à fait exact car notre recherche n'est pas complète, certaines années de comptes n'ont pas encore été dépouillées, mais nous supposons que la différence sera assez faible.

10. Même observation que ci-dessus.

11. Dans un article précédent, nous montrons que la communauté ne payait jamais la totalité des pensions qu'elle devait. J. DUMOULIN, « L'endettement municipal à la fin du XVII^e siècle en Provence : l'exemple d'Aix-en-Provence de 1670 à 1692 », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit des anciens pays Bourguignons, comtois et romands*, volume 51, 1994, p. 61 à 119.

Il est bon également de s'attacher aux pensions consécutives aux emprunts liés à la peste seule. Alors que de 1631/1632 à 1649/1650, elles absorbent en moyenne 10 % des revenus, à partir de 1652/1653, elles ne représentent plus que 5 %. Il faut donc conclure que la ville a remboursé presque la moitié des capitaux, ce qui est exact si l'on considère la comptabilité pure, ce qui est faux si l'on tient compte d'une autre donnée : lorsque la ville rembourse un capital emprunté au moment de la peste, elle est obligée d'emprunter un nouveau capital, qui lui n'est plus pris en compte, or, le fait générateur demeure la peste de 1629 ou de 1650. Si l'on tient compte de cette donnée, les résultats sont sensiblement différents, sachant que la ville ne paie jamais la totalité des pensions qu'elle doit.

Pour connaître alors le poids exact de la peste dans les finances municipales, un nouveau paramètre doit être introduit : le montant des pensions que la communauté doit au titre des capitaux empruntés au moment de la peste. Pour cela il convient d'additionner les emprunts effectués et de calculer le montant des pensions dues, pour simplifier, nous mettons l'ensemble à 5 %, sachant qu'au début le taux était parfois plus élevé (6,25%).

En supposant que tous les ans, la ville paie la totalité des pensions dues, à la suite de la première épidémie, de 1631/1632 à 1648/1649, la communauté devait payer 16 036 livres par an, soit 11 % des recettes, après la seconde, elle devait 28 595 livres par an, en moyenne 16 %.

On peut donc conclure, sans risque d'erreur, que les emprunts effectués au moment de la peste, de façon considérable, feront sentir leur poids jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

Enfin, dernière question : la communauté a-t-elle bien évalué ses besoins avant d'emprunter ? On peut être assez perplexe puisque, l'année 1629/1630 mise à part, les dirigeants ont toujours emprunté plus, voire beaucoup plus qu'il n'était nécessaire. Que l'on raisonne globalement ou année par année, pourquoi les dirigeants ont-ils emprunté autant ?

Si l'on ne s'attache qu'aux dépenses relatives à la peste, il est certain que les gestionnaires ont manqué de vigilance, jugement qui sera modéré si l'on tient compte des dépenses générales, les emprunts n'ont plus alors le même caractère excessif. On peut donc conclure que lorsque les dirigeants empruntaient pour financer la peste, en fait ils ne finançaient pas que la peste. Était-ce intentionnel ? Les prêteurs auraient-ils montré plus de réticence s'ils avaient su la vérité ?

CONCLUSION

Quelle appréciation porter sur le rôle financier des dirigeants en ces périodes difficiles ? En ce qui concerne les impôts, il est certain que pendant la première épidémie ils ne pouvaient suffire, pour la seconde, la question peut se poser. Pour les emprunts, avec des dépenses s'élevant à 269 921 livres et 33 490 livres, il suffisait d'emprunter ces sommes, alors que la ville a emprunté 320 737 et 214 662 livres.

Mais, pour faire face aux dépenses ordinaires, les gestionnaires n'ont-ils pas reconduit purement et simplement les emprunts des années antérieures ? La moyenne des trois années précédant la première vague de peste est de 3 000 livres, celle des deux années précédant la seconde est de 112 784 livres. Donc, on ne peut pas conclure que les consuls se sont appuyés sur les comptes antérieurs pour déterminer ce qui leur était nécessaire.

Autre question : les années suivantes, les consuls n'ont-ils pas remboursé les emprunts injustifiés ? La réponse passe par les emprunts effectués ultérieurement : 43 000 livres en 1631/1632, 155 500 livres en 1632/1633, 210 000 livres en 1633/1634... autant de chiffres qui montrent que la ville continue à emprunter pour faire face à ses dépenses quotidiennes, donc si elle a remboursé quelques créanciers, ce n'est qu'en empruntant à de nouveaux.

Comment expliquer une telle politique, alors que les délibérations sont claires : les emprunts sont destinés à financer la lutte contre la peste. Si les fonds n'ont pas été détournés, puisqu'ils se retrouvent dans les dépenses, une seule conclusion s'impose : ils ont été utilisés à d'autres fins.

Faut-il y voir une intention des dirigeants ? Les membres du Parlement n'ont-ils pas été suffisamment vigilants ? Les réponses se trouvent peut-être dans la panique des administrateurs. Au moment où la peste se déclare, en 1629, ils doivent faire face sur tous les fronts, et ils ne pouvaient se permettre d'être pris au dépourvu. Quel consul aurait risqué de se voir reprocher sa négligence en ne payant pas le blé nécessaire ? Ce poste d'ailleurs a joué un grand rôle dans l'endettement de la ville.

On peut donc concevoir que les responsables jouent la carte de la prudence, mais un autre élément doit être pris en compte, qui n'est spécial ni à Aix, ni aux circonstances : la méconnaissance des comptes. Ainsi, ceux qui sont chargés de vendre le blé à la population, doivent rendre leurs comptes : on imagine assez bien en cette période qu'obtenir les justificatifs et les deniers revenant à la ville n'est pas chose facile et tant que les comptes ne sont pas apurés, le trésorier manque d'argent pour faire face aux dépenses, donc on recourt à l'emprunt.

Lorsqu'on sait qu'à cette époque, les finances municipales se caractérisent par l'absence de budget, on conçoit qu'en période d'épidémie, les dirigeants ne puissent prévoir les dépenses qui devront être faites, ils empruntent donc ce qu'ils croient être juste. D'ailleurs, on peut les comprendre lorsqu'on voit les chiffres : pendant les premiers mois de la peste (août à décembre 1629), la ville dépense 40 355 livres alors que les recettes ne sont que de 84 490 livres. La moitié des revenus étant absorbée par cinq mois de peste (47,76 %), on comprend l'angoisse des dirigeants.

Un autre élément doit encore être pris en compte : les capacités. Il ne faut pas oublier que les nantis qui s'éloignent de la ville sont aussi les plus compétents ... dès qu'ils s'isolent dans le terroir, ils laissent le champ libre aux plus démunis qui subissent la contagion et ne sont pas concernés habituellement par la direction des affaires de la ville. De plus, sachant que tous ces gens (qui d'ailleurs bien souvent, lors des conseils, n'étaient que six ou sept) engageaient leurs biens en cas de non remboursement par la ville, on mesure mieux le sacrifice qu'ils consentaient et même si leur gestion n'était pas parfaite, ils donnaient certainement le meilleur d'eux-mêmes. On peut certes objecter que généralement les décisions étaient prises à l'instigation de l'assesseur, mais il semble bien qu'il ait largement payé de sa personne, tous les auteurs contemporains reconnaissent son courage, sa bonne volonté, sa « belle conduite ». L'appréciation serait donc plus sévère envers ces conseillers et consulaires qui, en quittant la ville, ont contribué au vide institutionnel, réaction cependant fort compréhensible.

Le Parlement, censé veiller à la bonne gestion des deniers, n'a pas vu lui non plus que les emprunts étaient trop élevés. S'il ne faut pas oublier qu'en temps de contagion, il quittait Aix et siégeait dans deux villes différentes, un minimum de surveillance était encore en place puisque, en mars 1630, il est prévu que le compte du trésorier moderne sera présenté au commissaire député par la cour afin de déterminer les dépenses à continuer, que les consuls remettront l'état de tous les emprunts effectués depuis le 1^{er} août 1629 et qu'enfin à l'avenir, les commissaires se feront remettre, de mois en mois, le compte de la dépense effectuée.

Lorsque les gens compétents sont rentrés, lorsqu'ils ont repris en main les affaires de la ville, ne pouvaient-ils se rendre compte que les emprunts étaient supérieurs aux besoins ? Ne pouvaient-ils faire procéder à des remboursements massifs ? Il semble qu'ils aient trouvé une autre utilisation à ces fonds, aidés en cela par la politique royale puisqu'il faudra lutter contre l'instauration de l'Edit des Elus¹². Pour 1650, dans l'immédiat, aucune explication valable ne peut être avancée.

12. J. DUMOULIN, *Le consulat d'Aix-en-Provence - Enjeux politiques 1598-1692*, Dijon, 1992, 398 p., p. 238 et s.

Donc, si l'on ne s'attache qu'à la gestion pure de la ville pendant ces deux épidémies de peste, on peut considérer que pour la première, les responsables ont paré au plus pressé, qu'ils ont accompli leur tâche le mieux qu'ils ont pu, compte tenu des circonstances, mais qu'ils ont modifié la destination d'une partie de l'argent emprunté au titre de la peste. En 1650 par contre, aucune circonstance atténuante ne peut être retenue : faibles dépenses, faible mortalité, courte durée ... pourquoi avoir emprunté autant ? Seule une étude détaillée des comptes trésoraires permettra de répondre, et peut-être d'expliquer ces emprunts exorbitants qui aujourd'hui semblent totalement injustifiés.

Jacqueline DUMOULIN